

**MAIRIE DE SAINT CÉZERT**

Code postal : 31330

Tél : 05 61 82 67 05

Fax : 05 61 82 69 89

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 08 mars 2021

Séance 2021-II

L'an deux mille vingt et un, le 8 mars à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri OLIVEIRA SOARES maire.

**Présents :** Martine PRENIERE, Jean Pierre COSTES, Lucien INFANTI René JACOB, Fabien SOURIAC (procuration à René JACOB) Gwenn GUYADER (procuration à Martine PRENIERE) France KIESER, Christophe APAT, Lorena BUTTO (procuration à France KIESER)

**Absente excusée :** Karine NERNARD

**Secrétaire de séance :** René JACOB

**Date de convocation et d'affichage :** 25 février 2021.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 février 2021**

Aucune remarque n'étant formulée le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

**II-1 : Compte Administratif**

Le conseil municipal de la commune de Saint-Cézert après s'être fait présenter, par le 1<sup>er</sup> adjoint, le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des état de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 résumé dans le tableau ci-dessous :

	SECTION	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	301 943.79	283107.57
	INVESTISSEMENT	43 272.43	35 998.96
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	REPORTS EN FONCTIONNEMENT		113 001.98
	REPORTS EN INVESTISSEMENT		74 751.05
TOTAL REALISATIONS + REPORTS		345 216.22	506 859.56
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020	EN SECTION FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
	EN SECTION INVESTISSEMENT	1 682.75	0
	TOTAL RAR A REPORTER EN 2019	1 682.75	0
RESULTATS CUMULES	FONCTIONNEMENT	301 943.79	396 109.55
	INVESTISSEMENT	44 955.18	110 750.01
	TOTAL CUMULE	346 898.97	506 859.56

**Approuvé, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2019.**

## **II-2 : Compte de gestion**

Le conseil municipal de la commune de Saint-Cézert après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des état de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1ER Janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le conseil municipal :**

- **déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,**
- **approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020.**

## **II-3 Affectation des résultats**

Après avoir examiné le compte administratif, le conseil municipal statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020 approuve, à l'unanimité, les affectations suivantes :

- Résultat de l'exercice : - 18 836,22,
- Résultats antérieurs reportés : 113 001,98 €,
- Résultats à affecter : + 94 165,76 €,
- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 0,00 €,
- Report en fonctionnement R 002 : 94 165,76 €.

## **II-4 Election représentant de la commune au CLECT(Commission locale d'évaluation des charges transférées**

Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté de communes des Hauts Tolosans a déterminé la composition de la CLECT lors du Conseil Communautaire du 11 février 2021.

Les membres du Conseil Communautaire ont ainsi décidé à l'unanimité, de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la communauté de communes des Hauts Tolosans et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 29 membres, conseillers municipaux (un représentant par commune).

Il revient à chaque conseil municipal de procéder à la désignation de son représentant au sein de cette commission. Le juge a en effet estimé que les membres de la CLECT doivent être désignés par les conseils municipaux des Communes membres, l'article L.2121-33 du CGCT étant applicable à cette instance qualifiable d'organisme extérieur aux communes.

**Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité, Monsieur Henri OLIVEIRA SOARES.**

#### **Point divers**

Néant

#### **Questions diverses**

Lucien Infanti questionne le Maire sur la date remboursement de l'avance aux frais des sinistrés de l'est de la France par le foyer rural. Monsieur le maire répond que le remboursement par la subvention votée en conseil municipal sera fait dans le courant du mois de MARS

**En l'absence de question supplémentaire la séance est levée à 20h15**